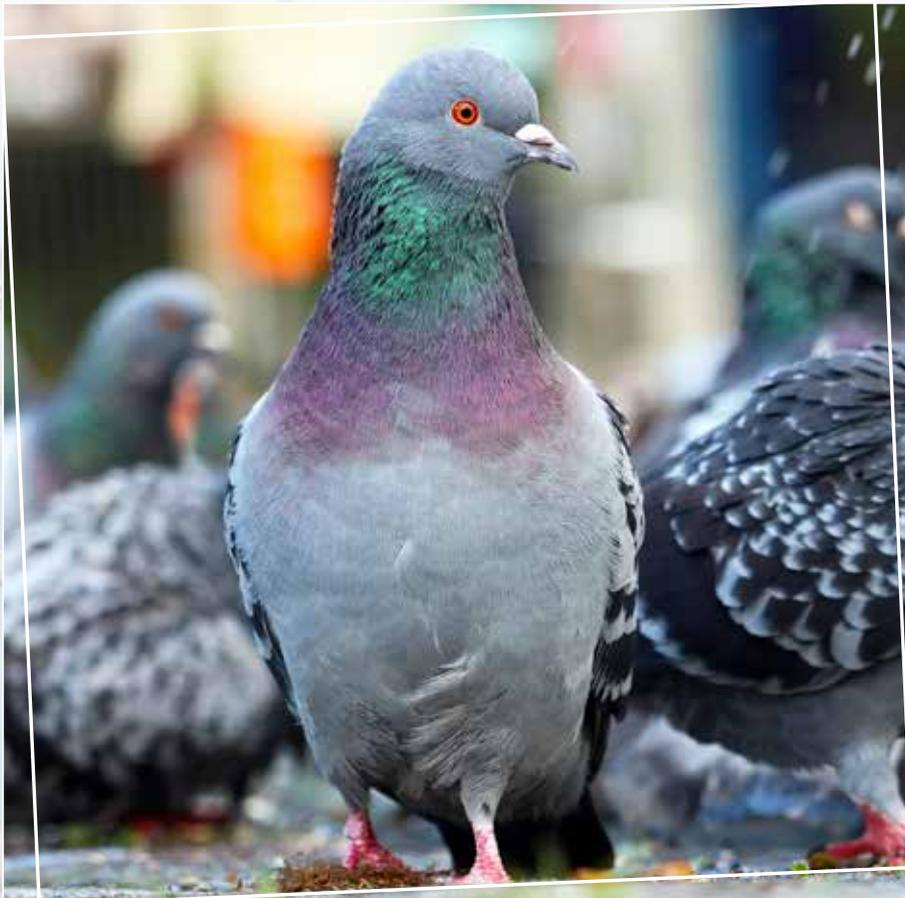


# LA BIOPRÉDATION

AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT



## LE PIGEON EN MILIEU URBAIN



RÉGULATION > PRÉVENTION > ASSAINISSEMENT > SENSIBILISATION



## LES PIGEONS / FICHE D'IDENTITÉ



### 👁️ DESCRIPTIF

Le pigeon biset peut être considéré comme l'ancêtre du pigeon domestique particulièrement bien connu et abondant dans les villes et dans les villages, même si ce dernier, en raison de croisements continus, a perdu beaucoup des caractéristiques morphologiques qui définissent son prédécesseur. Il possède une silhouette assez remarquable : corps trapu, ailes étroites et pointues, tête ronde et petite, bec mince et court. En général, son plumage est gris bleuté, plus pâle sur le dos et avec des tons verts et violacés sur les côtés du cou. Le croupion est blanc, les ailes portent deux barres de couleur noire qui se remarquent bien, surtout en vol. Vu du dessous, on aperçoit parfaitement les axillaires blanches. (C'est le seul pigeon à posséder cette caractéristique). La tête, la poitrine et le ventre ont un ton gris bleuté plus sombre que les plumes du dos. Le bec est gris avec la base blanche. Les jambes et les pieds sont rouges, et l'iris orange rougeâtre avec un anneau oculaire intérieur jaune.

### 🏠 HABITAT & MŒURS

En dehors de la période de reproduction, les pigeons bisets forment des rassemblements qui, là où ils existent, sont relativement nombreux. Dans les endroits rocaillieux qui constituent leur habitat préféré, les couples trouvent refuge dans les fissures et sur les corniches. Dans les villes et dans les villages, ils s'abritent et se reproduisent dans les cavités, les trous, les toits et les terrasses des bâtiments, non seulement ceux qui sont habités mais également ceux qui sont en ruines ou abandonnés. L'hybridation qu'on observe chez ces oiseaux est très importante, et il est rare de trouver des spécimens purs en dehors des zones rocheuses ou dans les endroits où les fleuves provoquent une importante coupure. On peut observer les pigeons bisets le long des falaises côtières ou sur des affleurements montagneux qui peuvent atteindre 2000 mètres d'altitude. Les populations vivent dans pratiquement toute l'Europe, en péninsule ibérique, sur les côtes de la Méditerranée ainsi que dans les îles où elles forment des colonies nombreuses sur les falaises et dans les endroits rocheux. Local dans les Alpes, le pigeon biset est abondant dans les îles britanniques, les populations pures prédominant en Ecosse et en Irlande. En France, c'est un habitué des côtes picardes, normandes et bretonnes. Il est également présent dans le Massif Central, les gorges du Tarn et les Alpes du sud.

### 🍴 RÉGIME ALIMENTAIRE

Le pigeon biset se nourrit à terre surtout de graines sauvages ou cultivées, parfois de mollusques et d'escargots. En ville de graines et de miettes. Ravageur des industries agro-alimentaire il consomme 45 grammes de céréales par jour

### ❤️ NIDIFICATION ET REPRODUCTION

Le pigeon biset niche dans les crevasses, les anfractuosités ou les grottes. Dans les falaises côtières, il peut se reproduire entre des roches. Son nid est une simple dépression recouverte négligemment de bois, des racines sèches, d'herbe, et d'algues marines ramassées sur les côtes. Parfois c'est une simple plate-forme d'herbe sèche. Normalement, les pigeons bisets forment de grandes colonies, mais on peut également trouver des couples isolés, notamment lorsque ceux-ci entament la colonisation d'une falaise.

Le nombre de nicheurs n'augmente alors progressivement, année après année, que si le lieu semble être adopté.

Quelques pontes peuvent déjà être déposées aux premiers jours de février, mais plus couramment en mars. La reproduction s'étend jusqu'au mois d'octobre si bien que de nombreux couples mènent à terme trois couvées dans la saison. La taille de la ponte est généralement de 2 œufs de couleur blanche, parfois 1 et très rarement 3. Il n'est d'ailleurs pas certains que quelques pontes de 3 œufs soient de la même femelle. L'incubation, qui dure entre 17 et 19 jours, est principalement à la charge de la femelle, bien que le mâle collabore par courtes périodes. Les pigeonneaux naissent avec un duvet jaunâtre nuancé de rougeâtre. Ils sont nourris par les deux adultes, dans un premier temps par ce qu'il est convenu d'appeler "lait de pigeon" qui est une substance sécrétée par leur jabot, puis plus tard avec des graines et des semences ramollies préalablement dans leur bouche. Au bout d'un mois, ils sont déjà capables d'abandonner le nid, mais ne volent pas bien jusqu'à ce qu'ils aient atteint au moins une semaine de plus.



## LES NUISANCES DUES AUX PIGEONS

**Les pigeons constituent un réservoir de micro-organismes potentiellement pathogènes pour l'homme.**

Ils présentent donc un risque sanitaire à prendre en considération. Leurs excréments sont notamment porteurs de germes de différentes maladies qui peuvent se transmettre selon deux vecteurs principaux, **l'inhalation et le contact**.

Les maladies les plus fréquemment rencontrées sont :

- **ornithose**, également appelée psittacose ou chlamyidiose, elle se traduit par un syndrome grippal pouvant évoluer en pneumonie dans les cas les plus graves. C'est une maladie à déclaration obligatoire quand elle est diagnostiquée, ce qui est rare du fait de son caractère le plus souvent non spécifique et bénin ;
- **cryptococcose** : atteinte pulmonaire ;
- **maladie de Newcastle** : syndrome grippal accompagné de fièvre ;
- **asthme allergique** : l'ingestion d'aliments souillés par des fientes contaminées peut transmettre une salmonellose (syndrome de gastro entérite).

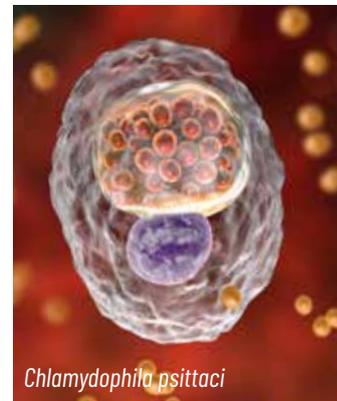
C'est la principale maladie contractée par ce mode de pénétration dans l'organisme (le simple fait de porter ses doigts souillés à la bouche entraîne une contamination).

À noter que la cryptococcose, la maladie de Newcastle et la salmonellose ne sont pas spécifiques aux pigeons et peuvent concerner toutes les espèces d'oiseaux.

À ce jour, même si des traitements médicaux sont administrés, il n'existe pas de vaccins préventifs contre ce type de maladies.

Les populations les plus exposées sont les personnes en contact permanent avec les oiseaux (colombophiles, vétérinaires) mais les agents peuvent être aussi concernés.

Dans ce cas, la probabilité de transmission à l'homme est plus importante pour les personnes amenées à nettoyer des bâtiments ou des surfaces urbaines. Le risque de contraction de telles maladies reste modéré. Le risque de zoonose (virus West Nile) transmise par le pigeon reste modéré.



*Chlamydia psittaci*



### LÉGISLATION PROPRE À L'ESPÈCE

Le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail modifié par le Décret 200-542 du 16 juin 2000 rappelle que l'Autorité Territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Les articles R4421-1 à R4426-13 du Code du travail et l'Arrêté du 18 juillet 1994 modifié par les Arrêtés interministériels du 17 avril 1997 et du 30 juin 1998 sont relatifs à la protection du personnel exposé à des agents biologiques.

#### RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL

Ce dernier, établi par les Préfets, indique notamment dans ses articles 26.98 et 120 qu'il est "interdit d'attirer et de nourrir les animaux errants tels que les pigeons...", d'entretenir dans l'intérieur des habitations ou leurs dépendances des animaux de toutes espèces dont le nombre ou l'état de santé pourrait porter atteinte à la sécurité et à la salubrité des habitations ...", de même qu'il est "interdit de déposer des cadavres d'animaux sur la voie publique ou dans les ordures ménagères". Spécifions que ces dispositions réglementaires s'appliquent pour tous les individus, y compris les agents des collectivités territoriales.

#### CODE RURAL ET CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Différentes mesures sanitaires doivent être respectées en ce qui concerne les animaux et leurs déjections, conformément aux articles L. 211 à L.234 du Code rural. La destruction des cadavres d'animaux doit quant à elle être assurée, comme le stipulent les articles L. 926-1 à L. 926-8, et L. 936 du Code Rural et compte tenu des dispositions prises en vertu de la Loi du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).



# MÉTHODOLOGIE

Nous combinons 4 actions consécutivement afin de garantir nos résultats.

Après un audit complet du lieu d'infestation nous établissons une proposition construite autour de 4 actions (régulation, prévention, assainissement, sensibilisation). Une première étape de dépollution des pigeons est effectuée à l'aide de différents moyens de régulation (capture, fauconnerie, ...). À l'issue de cette étape nous identifierons les zones de nidification afin de les supprimer et ainsi de maîtriser l'ensemble de la colonie. Dans une troisième étape nous traiterons l'ensemble des surfaces souillées afin de retrouver un environnement sain et libéré des risques de santé publique et d'insalubrités publiques.

Pendant toute la campagne nos intervenants vous formeront aux bons gestes à adopter à travers nos kits pédagogiques.

Une présentation de nos rapaces aura pour but de vous sensibiliser à la protection de votre environnement. À l'issue de ces actions nous pourrions mettre en place notre programme de bio prédation

## 1 / RÉGULATION

- Régulation de la colonie par nasses de capture non létales selon la réglementation en vigueur (nasse fournie avec eau et alimentation).
- Nasse de 1 m de long sur 50 cm de haut (capacité 10 à 15 individus)
- Nasse de 2 m de long sur 80 cm de haut (capacité 10 à 30 individus)
- Nasse de 2 m de long sur 1m 50 de haut (capacité 10 à 50 individus)
- Nasses relevées 1 à plusieurs fois par mois en fonction du contrat signé entre le client et Fauconnerie team. Selon la densité de la population, une volière de récupération peut être installée par nos soins sur votre site.
- Régulation de la colonie par tir à l'aide de carabine à plomb (5.5 ou 4.5) soumise à la réglementation en vigueur.
- Campagne de tir effectuée par nos intervenants titulaires du permis de chasse valide du département du lieu d'intervention.
- Tous nos intervenants sont titulaires de l'agrément piégeur et du permis de chasse valide. Ils sont également formés au tir spécifique.

## 2 / PRÉVENTION

- Mise en place d'une campagne d'effarouchement à l'aide de Buse de Harris afin de créer un climat anxiogène et une perturbation intentionnelle.
- Mise en place d'une campagne d'effarouchement par drone afin de simuler l'attaque de rapaces et ainsi déplacer la colonie invasive restante suite à l'action curative.
- Mise en place de solutions techniques et technologiques afin d'éviter le retour des volatiles (effarouchement laser, effarouchement acoustique, effarouchement visuel, système anti-intrusion).
- Nos campagnes d'une durée de 6 à 44 semaines nous permettent d'obtenir des résultats de régulation supérieure à 80 % du nombre estimé de la colonie invasive.
- Nous proposons des contrats d'entretien annuel afin de réguler définitivement la présence de ces volatiles.



## 3 / ASSAINISSEMENT

- Une fois la dépollution effectuée et la campagne d'effarouchement amorcée, il est indispensable de procéder à l'enlèvement des nids et au nettoyage des zones souillées.
- Cette opération combinée à nos actions garantira la maîtrise de la colonie.
- Tous les déchets peuvent être inscrits dans un programme de retraitement écologique par un circuit agricole.
- Ces actions sont réalisées par des personnes titulaires des CACES nécessaires à l'utilisation de nacelles et ou titulaires des CQP nécessaires aux travaux sur corde.
- Les produits utilisés sont biocides, sans produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques et validés par la Direction des Services Vétérinaire.

**CERTIBIOCIDÉ**





## 4 / SENSIBILISATION

- Nous vous recommandons vivement d'organiser un temps de sensibilisation de nos actions auprès de vos collaborateurs, au travers de la présentation de nos oiseaux de proie.
- Nous vous livrerons un support reprenant les bons gestes à adopter lors du lancement de nos interventions.
- Pendant nos campagnes, un affichage est conseillé lors de nos interventions.
- Nos interventions se font après écriture d'un arrêté municipal demandé à la Mairie de lieu d'intervention ou après envoi du Cerfa n° 13616\*01 déposé à la préfecture du lieu d'intervention.



## TRAITEMENT DES PIGEONS

- Les volatiles sont prélevés par nos opérateurs dans les nasses et volières en fonction du volume de pigeons.
- Les passages varient en fonction du nombre de pigeons à traiter, de la capacité de nos nasses et volières.
- Un observateur interne sur le lieu d'intervention est vivement conseillé pour éviter les frais kilométriques liés aux relevés.
- Chaque opérateur intervient avec des EPI adaptés : combinaisons – gants – masques – chaussures.
- Chaque équipement est utilisé une seule fois puis détruit.
- Les volatiles sont transportés dans des caisses adaptées au transport de volatiles puis acheminés vers des pigeonniers en fonction des places disponibles.
- Les volatiles peuvent être euthanasiés directement sur site puis intégrés à un protocole de suivi des déchets.
- Nos déchets aviaires sont inscrits dans un programme d'équarrissage par les services de la société ATEMAX N° contrat 10160238.
- Les pigeons sont mis en surgélation à -21° C dans des congélateurs adaptés. Les services d'équarrissage sont ensuite appelés lorsque nos congélateurs sont pleins.



## LA TEAM FAUCONNERIE

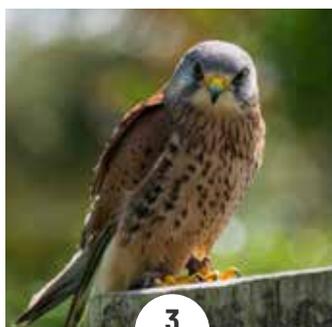
### OISEAUX DE BAS VOL



13

Buses de Harris

En main d'homme certains oiseaux n'utilisent pas leur capacité naturelle à s'élever dans les airs. L'Autour, l'Épervier, la Buse de Harris et exceptionnellement l'Aigle, partent généralement du poing en direction de leur proie en un vol direct. Cette façon de voler leur a valu la dénomination d'Oiseaux de Bas-Vol.



3

Faucons Crécerelles



2

Faucons Barbarie

### Faucons départ du poing

On nomme le vol de poing, également Autourserie en référence à l'autour, (oiseau de proie du genre épervier).

L'autourserie est un art et une manière d'affaîter et de dresser les oiseaux de proie pour la chasse.

L'oiseau est légèrement retenu sur le poing du fauconnier, nommé dans ce cas "Autoursier", jusqu'au départ du gibier.

L'oiseau s'élance à la poursuite de la proie, ensuite il revient au poing.

### OISEAUX DE HAUT VOL



3

Faucons Gerfaut sacre



2

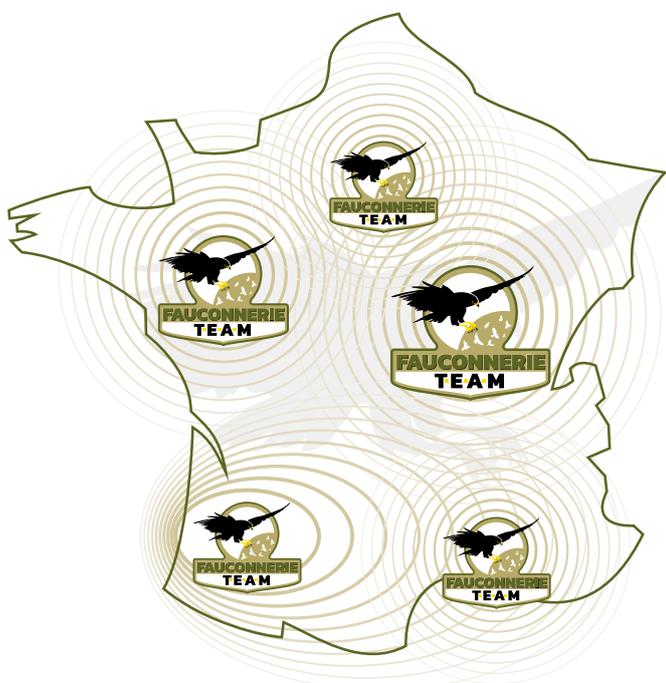
Faucons Pèlerin

Le ciel est leur élément. En main d'homme comme à l'état naturel, ces oiseaux sont capables d'effectuer de longs vols très aériens. Vol de poursuite ou vol de placement sont une grande part du spectacle qu'offre la Fauconnerie.

Cette qualité spécifique à ces oiseaux leur a valu la dénomination d'oiseaux de Haut-Vol.



## NOS ZONES D'INTERVENTION



### ILE DE FRANCE :

75 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95

### GRAND EST / BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ / RHÔNES ALPES :

01 / 10 / 21 / 25 / 39 / 42 / 51 / 58 / 63 / 69 / 70 / 71 / 89

### GRAND OUEST :

35 / 44 / 49 / 50 / 53 / 56 / 61 / 72 / 79 / 85 / 86

### SUD / SUD OUEST :

06 / 11 / 13 / 24 / 30 / 31 / 33 / 34 / 40 / 47 / 64 / 65 / 66 / 83

## NOS CERTIFICATIONS

- Agrément piégeur délivré par la préfecture de Côte d'Or
- Agrément transport animaux type 1
- Certificat de capacité élevage oiseaux non domestiques délivré par la DDT Côte d'Or
- Certificat de capacité d'effarouchement à l'aide d'oiseaux de proie
- Formation chasse à l'arc
- Formation régulation corvidés à tir
- Formation perfectionnement au tir
- Garde-chasse particulier
- Permis de chasse nationale valide
- Agrément travaux en hauteur CQP
- Agrément pose et contrôle de point d'ancrage
- Agrément télépilote de drone validé par la DGAC
- (Direction Générale de l'Aviation Civile)
- Attestation CD-SD (confidentiel défense et secret défense)
- Agrément phytosanitaire et biocide
- Contrat bio sécurité traitement des déchets et équarrissage
- Formation hygiène, sécurité, venaison
- Formation montage et vérification échafaudage
- Formation pétrochimie
- Formation harnais de sécurité
- Formation extincteur
- Formation PSC1
- Formation utilisation masque AMP
- Permis CACES R386 1B-3B
- N1 & N2



Découvrez les bienfaits de la prédation naturelle.  
Demandez-nous la brochure

## ILS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE



framato**me**



TERRENA  
LA BIENÊTRE AGRICOLE

PANZANI

SNCF  
RÉSEAU

E.Leclerc



Timothée Josselin  
06.44.27.73.54

contact@fauconnerieteam.com  
www.fauconnerieteam.com

  
**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Certificat de capacité  
N° 21CC-EL-17-01

Certificat de capacité  
N° 21-24-81